

République Française  
Département : TARN  
Arrondissement : Albi  
**LE SEGUR - COMMUNE**

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE\_004\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Christian HAMON.

Présents : Christian HAMON, Jean-Pierre DEWIT, VINCENT GAYRAL, Martine BAPAUME, Cédric RODRIGUEZ, Hélène MAYZOU, Sylvie MARTEAU, Florence SERVIERES, Claude ESTIVALS, Sébastien TAHON, Emmanuelle CAVALLIE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Martine BAPAUME est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : FIXATION NOMBRE D ADJOINTS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2

**Considérant** que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

**Considérant** cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Considérant** que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de fixer le nombre d'adjoints à 2 .

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.



Christian HAMON  
Président de séance

Martine BAPAUME  
Secrétaire de séance



Prénom	Nom	Adresse	Code postal	Ville